
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 11 avril 2011
Séance tenue le 14 avril 2011

Résolution: CM11 0286

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité propre au site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - 3100, rue Rachel Est / Tenue de consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains constitués des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Rachel Est, et, de part et d'autre, de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine) et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1100963067

/pl

Gérald TREMBLAY

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Règlement P-04-047-101

Signée électroniquement le 19 avril 2011